

Nouvelles



Bulletin d'informations
de GÉMOZAC

Mars
2024



Le Mot du Maire



Sous l'effet de la pandémie du Covid et de l'invasion de l'UKRAINE, qui a accru la crise énergétique, les budgets des collectivités locales ont subi la hausse des coûts de construction, l'augmentation du prix de l'électricité, des combustibles et des carburants.

Le calendrier des investissements de la Commune en a été perturbé. Mais elle a pu fortement contenir ses dépenses de chauffage grâce au réseau de chaleur au bois qui alimente depuis 2011 l'école maternelle, l'école élémentaire, le restaurant scolaire, le centre de loisirs, le centre médico-social et le gymnase. Le prix maîtrisé du kilowattheure aura aussi bénéficié au complexe sportif, propriété de la Communauté de Communes de GÉMOZAC, et au collège. La Communauté de Communes a par ailleurs pour projet l'extension de la plateforme de bois énergie exploitée par la société VALDÉFIS dans la zone d'activité économique.

La politique de réduction de l'éclairage public engagée il y a déjà 17 ans, et amplifiée en 2020 et 2022, a été confortée par le nouveau contexte, tout comme le renouvellement des luminaires avec des ampoules LED compris dans le programme pluriannuel d'effacement des réseaux électriques et de télécommunications.

GÉMOZAC conserve ainsi une capacité d'autofinancement deux fois supérieure à la moyenne régionale des communes de sa strate (2 500 à 3 499 habitants).

Le taux de la taxe foncière est resté le même et seules les bases sont actualisées chaque année par l'État en fonction de l'inflation. L'importance des projets portés sur GÉMOZAC est rendue possible par la capacité financière de la Communauté de Communes, dont nous avons fait un outil clairement tourné vers l'investissement et au partenariat avec l'État et les autres collectivités locales.

Fin 2020, la Commune a été retenue par l'État pour son programme Petites villes de demain qui vise à soutenir davantage les communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralité.

La Commune, la Communauté de Communes et le Préfet ont été signataires du Contrat de relance et de transition écologique proposé par l'État qui court jusqu'en 2026 comme les contrats rédigés avec la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Charente-Maritime.

La reconnaissance par les financeurs du rôle de GÉMOZAC comme « pôle d'équilibre », selon la formule du schéma de cohérence territoriale de la Saintonge romane, permet de se doter d'équipements et de services qui ne sont pas courants dans une commune qui a juste dépassé les 3 000 habitants lors du recensement de la population réalisé en 2022.

Aménagements du centre bourg



Les travaux qui ont débuté en octobre 2020 et duré environ un an ont transformé le centre-bourg. L'opération (études et travaux) qui a porté sur les rues de la Libération, de l'Yser, Gambetta et Jônain, les places Saint-Pierre, Albert Mossion et Jacques Verneuil était d'un montant d'environ 2 millions d'euros HT. Elle a été financée par les participations du Département et de l'État et un emprunt de 1,25 millions d'euros contracté par la Commune auprès de l'Agence France Locale sur 20 ans à 0,61 %.

La circulation des piétons est facilitée notamment avec des bordures de trottoirs abaissées. Malheureusement, encore beaucoup trop d'automobilistes n'ont pas intégré que la fonction des trottoirs n'est pas de servir de zone de stationnement. Après une longue période de prévention et d'avertissements laissés sur les parebrises, **il a fallu passer à une phase plus dissuasive avec les amendes de 135 €, en semaine comme le week-end**, pour faire comprendre que **ce n'est pas au piéton ou à la poussette de circuler sur la route**. Les cas les plus fréquents sont l'arrêt juste devant le distributeur de billets de la Caisse d'Épargne ou derrière des véhicules stationnés sur la place, incitant les véhicules en circulation à rouler sur le trottoir. Le stationnement le long des fenêtres de la mairie obligeant là encore à rouler sur le trottoir a valu quelques mauvaises surprises aux automobilistes indécis. Il a aussi fallu faire de la pédagogie auprès de ceux qui confondaient l'espace devant l'hôtel-restaurant le Lion d'Or avec un parking, notamment devant la borne incendie.

L'accessibilité à la mairie pour les personnes à mobilité réduite a été traitée en jouant sur la longueur de la place pour limiter l'importance des rampes situées de chaque côté. L'accès à l'église côté mairie a aussi pu être mis en conformité (sauf quand un véhicule est stationné sur le trottoir !). Il demeure un problème qui ne peut être résolu par la collectivité : celui des conducteurs qui n'ont pas assez de 7 mètres de recul pour sortir des places de stationnement devant la pharmacie et qui ne s'arrêtent pas avant les bornes en pierre. Le stationnement en marche arrière ou sur les parkings avoisinants est alors à privilégier.

Pour concilier besoin de stationnement et largeur de trottoirs aux normes, la rue Gambetta a été mise en sens unique. Les deux parkings de la rue ont été réaménagés pour augmenter la capacité de stationnement.

Les aménagements ont aussi visé à réduire la vitesse en alternant le stationnement rue de la Libération et en allongeant la place de la mairie. Le parvis créé devant l'église sécurise les piétons et a réduit la largeur de chaussée. Très apprécié après la messe, il est devenu un lieu de discussion particulièrement à la belle saison.

Le montant des travaux de voirie dans les villages s'est élevé à 370 000 € entre 2021 et 2023.



L'arrêt et le stationnement des véhicules sont interdits sur les trottoirs. Ils sont passibles d'une amende de 135 €.

Il est rappelé que, de manière générale, dans les rues à double sens, il est autorisé de stationner sur la chaussée sauf si un panneau de signalisation ou une ligne jaune l'interdit.



À la demande de l'architecte des Bâtiments de France, l'aménagement n'autorise pas l'arrêt et le stationnement des véhicules le long de l'église. Le cheminement permet notamment de rejoindre les places de stationnement derrière l'église. Malgré la signalétique mise en place, des automobilistes se garent sur le trottoir empêchant alors l'accès à l'église aux personnes à mobilité réduite par l'entrée Nord ou la sortie des véhicules des emplacements de stationnement situés devant la mairie.



Stationnement gênant sur le trottoir qui permet notamment l'accès des poussettes ou des fauteuils roulants à la rampe de la salle des fêtes.



Je passe l'EXAMEN du code de la route avec



LA POSTE

30 rue Carnot

17260 Gémozac

Mercredi après-midi

Tarif unique de 30€ avec règlement immédiat par CB ou par prélèvement en fin de mois

Sans engagement dans la durée

Annulation ou modification d'une réservation possible jusqu'à 3 jours ouvrés avant la date d'examen

Pour vous inscrire :
www.laposte.fr/lecode

Découvrez toutes les sessions disponibles et le nombre de places libres avant même de créer votre compte ou de vous identifier.



Plan local d'urbanisme

La procédure de révision du plan local d'urbanisme (PLU) est en cours. Le futur document fixera les **règles d'aménagement et d'utilisation des sols en prenant en compte les lois intervenues depuis l'entrée en vigueur en 2005 du PLU actuel**. Cela se traduira, comme sur les autres communes, par une réduction des surfaces destinées à la construction. La loi relative à l'accélération des énergies renouvelables du 10 mars 2023 va

aussi conduire à définir les terrains susceptibles d'accueillir des projets comme par exemple l'installation de panneaux photovoltaïques sur des friches ou des terres sans qualité agronomique. Cette démarche qui doit être mise en œuvre en 2024 va décaler l'entrée en vigueur du nouveau PLU. Le projet de révision sera présenté dans le courant de l'année 2024.

Rue de la Libération



Rue Gambetta



Place Albert Mossion



Des appuis vélos ont été installés de chaque côté de l'accès à la mairie.

L'église



L'église avant travaux

Le programme des travaux d'urgence de l'église a été défini par le Conservateur des monuments historiques. La restauration de la façade Nord et des vitraux s'est déroulée de janvier à juin 2020. Puis, la rénovation des soubassements de l'ensemble des élévations et le traitement des eaux pluviales ont été réalisés en lien avec l'aménagement de la place. Le montant de l'ensemble des travaux de 235 400 € HT a été subventionné par l'État (94 000 €) et le Département (46 700 €).

Le calendrier des prochaines tranches de travaux est conditionné par les accords de financement de l'Etat.



En avril 2022, la Commune a fait l'acquisition de la **chapelle** située rue Gambetta pour 20 000 €. Le bâtiment de 120 m² n'a pas de destination définie à ce jour. Mais le Conseil municipal a souhaité saisir l'opportunité de disposer de ce bien historique dans le cœur du bourg et mitoyen de l'ancien presbytère qui a été réhabilité en logements en 2007.

Le temple



Rue Pierre Jônain

Ouvert au culte en 1845, le temple de la rue du Maréchal Foch est le quatrième construit à Gémozac. Le terrain fut vendu par Benjamin Jônain, le père de l'écrivain saintongeais Pierre Jônain qui a donné son nom à la rue qui longe le temple. L'architecte, Victor Fontorbe de Saintes, est aussi l'auteur des plans de notre hôtel de ville et du haras national de Saintes.

En 2005, l'association culturelle a transféré la propriété du temple à la commune.

Sa rénovation vise à le rendre plus polyvalent et à profiter de la Place Raoul Latreuille située à 50 mètres qui comprend plus de 120 places de stationnement.

L'organisation d'un salon des antiquaires pendant la foire à la brocante au sein du temple pendant plusieurs années avait déjà permis de faire découvrir cet édifice historique au public et notamment à beaucoup de Gémozacais.

Les travaux portent sur :

- le remplacement des menuiseries extérieures en bois
- le ravalement des murs extérieurs
- l'isolation des parois à l'intérieur
- la rénovation du sol
- l'installation d'un système de chauffage
- la pose de nouveaux luminaires
- l'aménagement d'un parvis pour la mise en accessibilité PMR
- l'aménagement des locaux annexes (sanitaires, bureau et local ménage)



Depuis la Place Raoul Latreuille

La salle principale (200 m²) continuera à être mise à disposition de la communauté protestante pour les quelques cérémonies qui ont lieu chaque année et aura vocation à accueillir des réunions, des conférences ou des spectacles. Avec une capacité de 150 places assises, le temple sera complémentaire de la salle des fêtes (300 places) et de la salle de conférence (80 places).

Depuis sa rénovation lourde en 2017, la salle des fêtes est très utilisée, surtout le week-end par les associations et il n'est pas possible de répondre favorablement à toutes les demandes.

En semaine, l'école primaire et le centre de loisirs, situés à 150 mètres, auront également la possibilité d'utiliser le temple.

Cimetière : Il est rappelé que les personnes dont la famille dispose d'une concession sont tenues d'en assurer l'entretien même si aucun défunt n'y a été inhumé.



L'association **TREMA** a quitté en mars 2023 le bâtiment de l'avenue de la Victoire, qu'elle occupait depuis août 2012, pour prendre possession de ses nouveaux locaux en face du Pôle Santé. Elle y relogé la direction départementale du service de soins infirmiers à domicile, ses équipes qui s'occupent des secteurs de COZES, GEMOZAC et PONS et l'équipe spécialisée Alzheimer-Troubles neurocognitifs qui, au fil du temps, étaient venues à manquer de place. Elles sont rejointes par l'équipe spécialisée Parkinson et une antenne du Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) située à ROCHEFORT. Le SESSAD intervient auprès d'enfants déficients visuels, déficients auditifs ou souffrant de dysphasie (trouble spécifique du langage oral). Il a une compétence départementale et l'équipe de GÉMOZAC intervient auprès des enfants résidant dans le sud de la Charente-Maritime.



La Communauté de Communes a réhabilité et construit les bâtiments. La Commune lui a mis à disposition à titre gratuit l'ensemble immobilier acquis entre 2008 et 2014.

Le coût total de l'opération a été de 898 000 € et l'État a apporté 456 600 € de subventions. Ce soutien déterminant est dû aux missions d'intérêt général assurées par TREMA mais aussi au fait que les locaux libérés par l'association allaient être occupés par le centre médico-psychologique de GÉMOZAC qui était à la recherche de locaux plus adaptés.



Le cabinet dentaire situé rue de l'Argonne a été acheté en 2022 par la Communauté de Communes de GÉMOZAC par voie de préemption. Lorsque la mairie a souhaité mettre en relation deux dentistes avec le propriétaire (et ancien praticien), un accord avait déjà été conclu avec des particuliers pour en faire un logement. Vu l'intérêt majeur pour la population, les élus communautaires ont décidé d'intervenir pour permettre l'installation de deux jeunes professionnels. Il leur a été proposé de louer les locaux dans le cadre d'un crédit-bail. Ils deviendront donc propriétaires une fois le coût de l'acquisition remboursé.

Le Docteur Cécile CATELLA s'est installée en octobre 2022 et le Docteur Damien ROLLAND l'a rejoint en février 2023.





Le **centre médico-psychologique** a investi en juillet 2023 les locaux libérés par TREMA en face de la Poste.

Depuis les premières permanences hebdomadaires au centre médico-social de la rue de Maréchal Foch en 2002, le Centre Hospitalier de JONZAC, sous l'impulsion du Docteur Jean-Marc DESTAILLATS, n'a cessé de développer une offre de soins et d'accompagnement des patients des secteurs de COZES et GÉMOZAC.



Le personnel du CMP occupait jusqu'alors des locaux à l'étage et au rez-de-chaussée à côté du centre médico-social et une des salles de réunion de la rue Carnot. L'ensemble de l'équipe soignante va donc disposer de locaux de plain-pied, hormis une salle de réunion à l'étage.

Les locaux de l'étage du bâtiment de la rue du Maréchal Foch qui étaient à l'origine un logement de fonction pour les instituteurs vont redevenir un appartement. Ceux du rez-de-chaussée seront mis en réserve pour pouvoir répondre à de nouveaux besoins.

Le projet n'a pas nécessité la création de parking en raison de la mutualisation du stationnement offert par la Place Raoul Latreuille située de l'autre côté de la rue.

Nouveau

Permanence du conciliateur de justice le 2^{ème} vendredi après-midi du mois sur rendez-vous à la Communauté de Communes de Gémozac en appelant le 05 46 94 50 19.

La conciliation permet de trouver une solution amiable pour régler un différend entre deux parties ou plus, qu'elles aient ou non déjà saisi un juge. Elle peut intervenir en dehors de tout procès.

Elle concerne uniquement les litiges en matière civile. La conciliation est obligatoire pour les litiges de moins de 5 000 €.

La Communauté de Communes de GÉMOZAC a entrepris en février 2023 la construction d'une **résidence accueil** qui sera gérée par l'association Emmanuelle qui versera un loyer à la CdC. L'État a retenu la candidature de l'association dans le cadre d'un appel à projet pour 16 appartements T2 et un bâtiment commun destinés à des personnes ayant un handicap psychique et dont la situation est stabilisée. Ce projet s'inscrit dans les partenariats anciens entre l'association, le Centre Hospitalier de JONZAC, la Commune de GÉMOZAC et la CdC.

La CdC construit en même temps 6 logements locatifs (3 T2 et 3 T3). Le contexte économique et du marché de l'emploi va conduire à privilégier les actifs qui viennent travailler sur le secteur. Les élus planchent déjà sur la réalisation d'autres logements locatifs sur le reste du terrain.

Les travaux doivent s'achever dans l'été 2024.



Le Département de la Charente-Maritime a autorisé en août 2020 l'augmentation à 46 places de la capacité d'accueil de l'association **SOS Villages d'Enfants** à GÉMOZAC. L'association prend en charge des fratries qui lui sont confiées par la collectivité au titre de l'aide sociale à l'enfance afin d'éviter la séparation. L'association a donc construit deux nouvelles maisons à côté des sept existantes avenue de la Victoire en portant la capacité de 32 à 41 places dès l'été 2021. Le terrain est mis à disposition à titre gratuit par la Communauté de Communes.



En avril 2022, l'ancienne **trésorerie**, rue de Boisgiraud, a été vendue pour 190 000 € par la Commune à l'association. Après des travaux importants d'adaptation des bureaux et de l'ancien logement de fonction, l'association a ouvert en septembre un accueil d'urgence de 5 places.



Le Département finance le fonctionnement du village.

Une autre structure autorisée par le Département de la Charente-Maritime a vu le jour, route de Royan, en août 2021. **Tandem Educadis** a acheté la maison et l'ancien bâtiment de l'imprimerie pour prendre en charge, de façon permanente, 7 garçons et filles âgés de 16 à 21 ans.

La maison de Gémozac accueille des jeunes en difficultés multiples présentant une souffrance pouvant générer des troubles sévères du comportement qui, bien souvent, ont entraîné des ruptures au sein de plusieurs institutions (sociale, médico-sociale, sanitaire).

Les jeunes peuvent être confiés par le Département au titre de l'aide sociale à l'enfance mais également par les familles. Leur arrivée à Tandem est souvent proposée en prise en charge complémentaire à celle d'autres institutions tels les instituts médico-éducatifs.

Les jeunes sont accompagnés par une équipe éducative constituée de 8 éducateurs (éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs, d'accompagnants éducatifs et sociaux, d'aides éducateurs) dirigée par un coordinateur responsable du site complétée par une maîtresse de maison, un agent technique et une apprentie.



Le nouveau centre de secours est entré en service le 31 avril 2022.

Situé dans la zone d'activité des Grands Champs, c'est un emplacement idéal pour des délais d'intervention toujours plus courts puisque les véhicules n'ont plus besoin de traverser le bourg.

Cette sortie du bourg est une petite révolution, depuis l'arrêté préfectoral du 29 avril 1899 créant la subdivision du corps de sapeurs pompiers de Gémozac, puisque le premier bâtiment construit en 1954 était déjà situé rue Carnot (utilisé comme garage annexe ensuite). Auparavant l'historique pompe à bras était stationnée dans la partie arrière de l'actuelle salle des fêtes (là où étaient situés les anciens sanitaires publics avant la réhabilitation de la salle engagée en 2016).



L'ancienne caserne vieillissante était devenue inadaptée. Les objectifs de cette construction neuve sont :

- de créer un ensemble de locaux favorisant la rapidité du départ en intervention et le réarmement au retour d'intervention
- de s'adapter et de favoriser la féminisation de l'effectif
- de disposer des moyens nécessaires à la gestion administrative du centre et à la formation des sapeurs-pompiers
- de disposer d'un camion-citerne forestier de 13 000 litres (ce qui améliorera aussi la prise en charge lors des secours aux personnes dans le secteur). Gémozac est en effet une commune centrale quant aux risques forestiers du département.



Le coût de l'ensemble de l'opération (travaux, architecte, études techniques) de 2,635 millions d'euros a été financé par le Département. Le terrain a été mis à disposition gratuitement par la Communauté de Communes de Gémozac.

Le précédent centre de secours datait de 1982. Les nouveaux locaux font 1 000 m² soit près du double de la surface du bâtiment principal et de l'annexe de la rue Carnot. Il est vrai que le nombre d'interventions a explosé en 40 ans, passant de 150 à plus de 800. L'effectif actuel est de 36 pompiers volontaires dont 6 femmes. Le nouveau centre a été conçu pour pouvoir fonctionner avec 50 pompiers dont 10 à 15 femmes.

Les pompiers volontaires de la Charente-Maritime assurent environ 70 % du temps d'intervention. Leur rôle est donc essentiel. Et la Commune de GÉMOZAC qui faisait déjà figure d'exemple a recruté en juin 2023 un 5^{ème} pompier au sein des services techniques. Ces agents publics permettent d'assurer les interventions en semaine dans la journée au bénéfice de la population locale.

Sur la proposition du chef de centre, le capitaine Laurent GUINET, le nouveau site accueille une stèle financée par la Communauté de Communes pour rendre hommage à Jean-Pierre ROLLAND, pompier volontaire gémozacais décédé en intervention lors de la tempête de décembre 1999.

L'avenue Jules Ferry et la rue des Beauplans font partie des voies les plus fréquentées de la commune en raison de la présence du collège et des équipements sportifs.

Elles ont bénéficié en 2021 d'un aménagement visant à adapter les espaces publics aux personnes à mobilité réduite et sécuriser la circulation des piétons. Une zone spécifique de stationnement des cars scolaires a notamment été créée.

Un **parking** a été créé dans une partie de l'espace vert situé face au collège pour les familles et le personnel de l'établissement. Il sert aussi les jours de compétitions sur les différents équipements sportifs en complément du parking de l'ancien LIDL acheté en 2021 par la Communauté de Communes.

L'ensemble du projet a coûté 524 100 € HT et bénéficié d'un financement de l'État de 186 400 €.



Éclairage public

Dès 2006, la Commune avait commencé à couper l'éclairage en dehors des axes principaux alors que jusque-là tout le bourg était allumé la nuit entière. Fin 2020, la décision était prise d'éteindre également les axes principaux à minuit afin de réduire la pollution lumineuse et la consommation électrique. L'explosion du prix du kilowattheure a conduit le Conseil municipal à appliquer de nouvelles mesures à compter de décembre 2022. L'éclairage s'arrête sur l'ensemble du bourg à 22 h.

Une partie du centre-bourg reste éclairée jusqu'à 23 h les vendredis et samedis pour tenir compte des activités.

L'allumage se fait à 6h30 au lieu de 6h. Dans les villages, l'éclairage s'éteint une heure plus tôt à 21h et s'allume une heure plus tard à 7h sauf exceptions pour tenir compte des horaires d'arrêt des cars scolaires. Les mesures prises ces dernières années ont permis de réduire de plus de 30 % la consommation d'électricité.

Effacement de réseaux

L'effacement des réseaux électrique et téléphonique de **l'avenue Jules Ferry**, de **la rue des Rosiers** et de **la cité des Buries** a été réalisé le 1^{er} semestre 2021. Le syndicat départemental d'électrification (SDEER) a pris en charge les travaux du réseau électrique (217 000 €).

Les travaux pour l'éclairage public et le génie civil du réseau télécom de 74 500 € ont été financés par la Commune (43 650 €), le SDEER (21 240 €) et le Département (9 610 €).

AVANT



APRÈS



En prévision de la reconfiguration du carrefour avec l'avenue de la Victoire, les travaux d'effacement du réseau télécom dans **la route de Saint-Simon** ont débuté en juin 2023 avec la réalisation du génie civil. L'opération de 39 100 € a été subventionnée par le Département (11 700 €).



Les travaux d'effacement des réseaux électrique et téléphonique de **l'avenue du Général de Gaulle**, **route de Pons** et **rue des Abeilles** ont débuté fin 2023 pour se terminer en 2024. L'opération dont le coût est de 502 000 € reviendra à 111 500 € pour la Commune, le reste étant financé par le SDEER (364 000 €) et le Département (26 400 €). En fonction des réponses aux demandes de subvention, l'aménagement de ses rues pourrait être réalisé à suivre.



L'effacement des réseaux électrique et télécom de **la route de Saint-Germain**, de **la route de Mortagne** et de **la cité de la Terrade** se sont déroulés à cheval sur 2022 et 2023. Le Syndicat départemental d'électrification prend en charge la partie réseau électrique (180 600 €). Les travaux de génie civil télécom et le remplacement de l'éclairage public (88 300 €) sont payés par la Commune qui bénéficie d'une participation du SDEER pour l'éclairage public (25 500 €) et du Département pour le télécom (11 200 €).



Deux entrées de ville connaissent une transformation. Fin juin, les travaux de la route de Cravans ont débuté. Les visiteurs de l'hippodrome de la Pérauderie, notamment, ont pu découvrir la nouvelle configuration de la voie le 15 août, lors des dernières courses de la saison.

En septembre et octobre, le chantier s'est concentré sur le carrefour de la route de Royan, de la rue du Maréchal Leclerc et de la rue Carnot qui a été déplacé pour éviter le tout-droit entre l'entrée de bourg et le carrefour des feux. Ainsi, un giratoire a été créé afin de casser la vitesse. Le chantier s'est poursuivi dans le 1^{er} trimestre 2024 avec l'aménagement de la route de Royan.

L'ensemble du projet vise à limiter la vitesse des véhicules en :

- réduisant la largeur de la chaussée de ces deux anciennes routes départementales
- réalisant un plateau ralentisseur sur la route de Royan
- créant 2 chicanes sur la route de Cravans

Le montant de l'opération (travaux et honoraires divers) s'élève à 822 000 € HT. L'État apporte une aide de 190 000 € (Dotation d'équipement des territoires ruraux et Dotation de soutien à l'investissement local) et le Département 47 000 €.

Les études pour l'aménagement de **l'avenue de la Victoire** et de **la route de Saint-Germain**, qui sont des routes départementales, ont été réalisées. Les travaux seront financés à parité par la Commune et le Département. Le début des travaux était envisagé fin 2024. Il pourrait toutefois être reporté en raison des fortes contraintes budgétaires du Département.



Les travaux comprennent aussi la mise en accessibilité des trottoirs et la création d'un réseau pluvial.

Après l'avenue de la Victoire et la route de Saint-Germain, le chantier suivant du Département pourrait porter sur le tronçon qui va de l'entrée de ville côté Champagnolles au carrefour avec l'avenue du Général de Gaulle (**rue Gambetta** puis portion de **la rue de l'Argonne**). En attendant l'aménagement définitif, un dispositif provisoire a été mis en place en août 2023 pour créer une écluse. La priorité a été donnée aux véhicules sortant du bourg selon la règle qui veut que l'on privilégie ceux qui ont le plus de visibilité.





La Communauté de Communes a réalisé un **terrain de football** en gazon synthétique sur une partie de la réserve foncière constituée par la Commune en 2005. La réflexion avait été engagée avec l'Union Sportive la Gémoze après plusieurs hivers ayant fortement pénalisé la pratique. Le terrain des Beauplans situé à côté du collège qui sert aux entraînements des jeunes et des adultes ainsi qu'aux matchs d'une partie des équipes de jeunes souffrait particulièrement l'hiver. Les élus ont saisi l'opportunité d'un appel à projet de la Région et de la Ligue de football Nouvelle-Aquitaine qui permettait l'obtention de subventions pour un terrain par département. Le dossier gémozacais a été choisi parmi plusieurs.

Le fait que le terrain n'a pas vocation à être utilisé que par le club de football de GÉMOZAC a permis un large cofinancement. Le projet de 995 000 € TTC a ainsi été subventionné par le Département (376 000 €), l'État (330 000 €), la Région (50 000 €) et la Ligue de football (50 000 €) soit un coût de seulement 189 000 € pour la CdC.

L'équipement est entré en service en janvier 2023 et est déjà utilisé par le Groupement de Jeunes Saintonge Estuaire (COZES, GÉMOZAC, MEURSAC), l'US la Gémozac et le club de COZES. Il a rendu service au club de SAINTES notamment pendant les fortes intempéries pour l'équipe U 17 qui évolue en National.

Le District de football de la Charente-Maritime y organise des stages lors des vacances scolaires et y a réuni les sections foot des collèges du département en mai. L'un des objectifs assumés est aussi de développer la pratique féminine.

Les enfants des centres de loisirs de Familles rurales et Ado Loisirs font également partie des utilisateurs puisque l'un des intérêts du gazon synthétique est aussi de répondre aux besoins estivaux quand les terrains en gazon naturel ont besoin de se refaire une santé.

Les élèves du collège Jules Ferry situé à deux pas seront évidemment des utilisateurs habituels du terrain et en particulier ceux des sections foot (46 collégiens dont 16 filles à la rentrée 2023). Dès la fin de l'année scolaire 2022-2023, les collégiens ont déjà pu apprécier ce nouvel espace en cours d'EPS pour la pratique de l'ultimate, tout comme le centre de loisirs de Familles rurales. L'école primaire pourra aussi en profiter comme elle le fait avec le complexe sportif.

La salle de sport située dans l'hôtel d'entreprises de la Communauté de Communes est gérée depuis novembre 2022 par Damien BLANCHARD sous l'enseigne Fight Form.



Le chantier de la construction d'**une seconde salle de tennis** et d'extension et de mise aux normes des vestiaires a débuté en mars 2023. Le Sporting club La Gémoze a plusieurs équipes en régional depuis de nombreuses années. Les règles de la Fédération Française de Tennis (FFT) prévoient qu'il y ait deux terrains couverts à ce niveau-là. Le nouvel équipement évitera ainsi tout recours des équipes adverses ainsi que cela a pu se produire.

Il permettra également d'accompagner le développement de l'école de tennis. Le projet comprend également la création d'une coursive entre les deux salles, l'extension et la mise aux normes des vestiaires et des sanitaires et la modernisation de l'éclairage de la salle ancienne.

L'équipement étant situé dans le périmètre de protection de l'église, les discussions avec l'architecte des bâtiments de France ont conduit à l'adaptation du projet initial qui n'a pas été neutre sur le budget déjà impacté par le contexte international sur les matières premières.

Le projet s'élève donc à environ 873 000 € HT mais a pu bénéficier de l'aide de l'État (266 396 €), du Département (224 834 €) et de la Fédération Française de Tennis (32 000 €).

L'intérêt de l'équipement dépassant les frontières communales, le reste à financer sera partagé entre la Commune et la Communauté de Communes de GÉMOZAC soit environ 175 000 € chacune.



La partie bureaux, salle, douches et sanitaires de l'ancien centre de secours va être transformée en locaux pour l'association Espace Forum Solidaire (**centre de loisirs pour adolescents et espace de vie sociale** labellisé par la Caisse d'Allocations Familiales) qui utilise actuellement le club-house du stade Repéré. Le projet d'investissement a été retenu par la Caisse d'Allocations Familiales qui apportera une subvention de 80 %.

Les garages vont servir aux besoins de la société des courses et de la Commune. Le bâtiment annexe va être aménagé pour que l'association communale de chasse dispose d'un local adapté notamment pour ses missions d'intérêt général.



École

La Commune a acheté en juillet 2021, pour 9 000 €, un verger de 724 m² mitoyen du restaurant scolaire et de l'aire de jeux de l'école élémentaire. Ce terrain vient compléter la réserve foncière déjà constituée d'un terrain de 1 800 m², acheté fin 2019, jouxtant la cour de l'école élémentaire à l'Est et d'un autre terrain de 1 800 m² entre le bâtiment de la maternelle et la rue Jean Yon.



L'effectif a encore un peu baissé à la rentrée de septembre 2023 avec désormais 286 élèves. Quand les très importantes cohortes actuelles de CM1 et CM2 partiront, il devrait y avoir une fermeture de classe après deux ouvertures de classe en 2011 et 2019 qui comptait 311 élèves. Cela permettra de retrouver la salle informatique qui faisait également office de salle des professeurs. Cependant, l'évolution des règles en matière d'urbanisme ces dernières années réduira la possibilité d'augmentation de la population des communes les plus rurales et GÉMOZAC aura vocation à permettre aux jeunes des alentours et aux actifs qui arrivent sur le territoire de se loger. Sur le long terme, la capacité d'accueil de l'école est donc susceptible de devoir augmenter.

L'Association EMMANUELLE est propriétaire du domaine du château de Bernessard à GÉMOZAC qui est le siège d'un ESAT qui accueille 40 travailleurs en situation de Handicap dont 10 pour les espaces verts, encadrés par deux moniteurs, pour des travaux chez les particuliers ou collectivités et 20 pour le **maraichage bio**. L'association propose des légumes bio à prix solidaires toute l'année dans sa boutique, sur internet ou sur le marché de Gémozac de mi-juin à mi-septembre.

L'ESAT réalise également du conditionnement à la demande.

Après appel d'offres, le marché de **la restauration scolaire** a été renouvelé pour 5 ans avec la société CONVIVIO. Elle va donc fournir environ 250 repas par jour pour l'école de GÉMOZAC et plus de 330 repas seront livrés dans des écoles des alentours. Elle assure également la restauration du centre de loisirs pendant les vacances scolaires.

La société versera à la Commune une redevance annuelle de 30 000 € pour l'utilisation de la cuisine centrale.

Le Conseil municipal a décidé de ne pas répercuter la hausse du coût de revient du repas sur le prix payé par les familles. Entre septembre 2022 et septembre 2023, l'impact de l'augmentation du coût de l'énergie, des matières premières et des charges de personnel a été de 0,52 €. Il a été limité à 0,10 € sur le prix du repas qui est de 3,17 € pour l'année scolaire 2023/2024. La Commune prend en charge 53 % du coût de revient qui est de 6,74 € (fourniture du repas, personnel communal et fonctionnement du bâtiment).

Plan numérique

La Commune avait déjà doté 6 salles de classe élémentaire depuis la rentrée 2014/2015 de vidéos projecteurs interactifs en fonction des demandes des enseignants. Dans le cadre de l'appel à projets « Plan numérique » de l'Éducation nationale, la Commune a investi 31 900 € HT pour équiper toutes les salles (vidéoprojecteurs, écrans et réseau électrique). Elle a reçu une subvention de l'État (22 320 €) et du Département (3 180 €).



Hôtel communautaire

En 2021, les locaux de la Communauté de Communes ont connu des travaux de rénovation énergétique avec le remplacement des fenêtres et la création d'un sas thermique. Deux des quatre garages ont été aménagés en bureaux pour y installer le service d'aide à domicile afin d'améliorer les conditions de travail des agents et mieux répondre au besoin de confidentialité et obtenir la certification NF « Services aux personnes à domicile ».



Ces travaux ont permis de réattribuer les anciens bureaux du service d'aide à domicile. Les deux agents du service d'application du droit des sols (créé en 2015 du fait de l'abandon de l'instruction des documents d'urbanisme par l'État) ont notamment pu libérer la petite salle de réunion du rez-de-chaussée qui accueille également différents organismes pour leur permanence tels que les services fiscaux, le conciliateur de justice ou le Conseil d'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Un bureau a pu être attribué au « conseiller aux décideurs locaux » de la Direction Départementale des Finances Publiques qui intervient auprès de la Communauté de Communes et des 16 communes membres depuis la fermeture de la trésorerie de GÉMOZAC.

Les travaux qui ont coûté 135 700 € HT ont été subventionnés par l'État au titre de la dotation de soutien à l'investissement local à hauteur de 66 800 €.

Rénovation énergétique : des permanences à Gémozac

Envisager des travaux de rénovation énergétique suscite toujours beaucoup de questions : faut-il remplacer la chaudière ? Quel matériau d'isolation choisir ? Ai-je droit aux aides financières ? Quel système de chauffage convient pour mon habitation ?

Pour aider les propriétaires à effectuer les travaux les plus adaptés ou estimer le budget nécessaire et les aides financières dont ils peuvent bénéficier, la Communauté de Communes de Gémozac, a mis en place un service public d'information et de conseil sur la rénovation énergétique de l'habitat.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la Communauté de Communes de Gémozac, associée à la Communauté de Communes de Cœur de Saintonge, a signé une convention de partenariat avec le Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER) pour accompagner les propriétaires dans leur projet d'amélioration du confort thermique de leur logement, pour réduire leurs dépenses de chauffage ou pour valoriser leur bien immobilier.

Une première prise de contact est faite par téléphone au 05 49 08 24 24 pour définir le niveau de questionnement sur un projet. Selon les besoins, des conseils personnalisés et des permanences sont proposées à la CdC de Gémozac tous les troisièmes lundis du mois. Le conseiller du CRER peut réaliser un diagnostic gratuit afin de connaître les possibilités de rénovation globale des logements.

IMPORTANT :

Les services du CRER proposés par la Communauté de Communes, avec le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine et l'État, délivrent des conseils gratuits, neutres et indépendants. Ils ne cautionnent aucun démarchage à domicile (visite ou téléphone) proposant des travaux, des équipements ou des diagnostics énergétiques payants.

Un conseiller numérique à votre service

La Communauté de Communes de Gémozac propose depuis 2021 un service d'accompagnement vers l'autonomie numérique. Elle a recruté un conseiller numérique dont le poste est cofinancé par l'État.

Le conseiller numérique aide prioritairement à :

- Prendre en main un équipement informatique (ordinateur, smartphone, tablette)
- Naviguer sur internet
- Envoyer, recevoir, gérer ses courriels
- Installer et utiliser des applications sur son smartphone
- Créer et gérer (stocker, ranger, partager) ses contenus numériques
- Connaître l'environnement et le vocabulaire numérique
- Apprendre les bases du traitement de texte

Il est basé à la médiathèque de Gémozac et, en relation avec les mairies, organise et anime des ateliers individuels ou collectifs de formation dans les communes.

Le conseiller numérique peut aussi accompagner l'utilisateur qui le souhaite à :

- Échanger avec ses proches
- Rechercher un emploi ou une formation
- Accompagner son enfant (exemple : logiciel de suivi scolaire)
- Utiliser les opportunités du numérique (exemple : utiliser les modes de paiement en ligne)
- Découvrir les opportunités de son territoire (exemple : trouver un logement sur internet)
- Mieux connaître le numérique...

Contact :

Yves QUENTIN - 06 07 32 77 84

conseillernumerique@cdcgemozac.fr



Cartes d'identité et passeports

Avant 2017, les habitants devaient aller dans la mairie de leur lieu de résidence pour faire établir une carte d'identité ou un passeport. À partir de 2017, seules un peu plus de 2 000 mairies en France, choisies par l'État, ont été équipées d'un dispositif de recueil qui permet notamment de collecter les empreintes numérisées. Ce n'était pas le cas à GÉMOZAC et il fallait se rendre à COZES, PONS ou SAINT-GENIS-DE-SAINTONGE. Lorsque la préfecture a proposé que d'autres communes puissent traiter les demandes de carte d'identité et de passeport, le Conseil municipal a décidé de candidater. Un recrutement en contrat à durée déterminée a été effectué pour avoir un agent dédié à ce service qui répond depuis le 7 juin 2023 aussi aux besoins des habitants des communes environnantes. L'État finance le poste en fonction de l'activité constatée.



La procédure :

1) Vous devez saisir sur le site internet <https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne> de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) une pré-demande qui sera à imprimer pour le rendez-vous en mairie. Si vous ne disposez pas d'internet, vous pouvez faire cette démarche auprès des Maisons France Services (par exemple à Cozes, Pons ou Thénac).

2) Vous devrez prendre un rendez-vous en ligne via le site rdv360.com/mairie-de-gemozac. Toutes les informations sont disponibles sur le site de la mairie : gemozac.fr

Nouveau né : Le Relais Petite Enfance



La Communauté de Communes de Gémozac a ouvert fin 2022, un Relais Petite Enfance (RPE) financé à 80 % par la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole et le Département de la Charente-Maritime.

Madame Aline CASSIER, qui a été recrutée, a longtemps exercé en tant qu'infirmière puéricultrice et a également une expérience en RPE dans le cadre d'un remplacement.

Elle est à la disposition des familles et des assistant(e)s maternel(le)s au **06 12 69 86 55** et à rpe@cdcgemozac.fr.

Le RPE est un service gratuit qui a pour mission :

D'informer et d'orienter les familles :

- Mettre en relation les familles avec les accueils disponibles (individuels ou collectifs) en fonction de leur demande,
- Accompagner les demandes d'accueil spécifiques (horaires atypiques, accueil en urgence pour remplacement de professionnel, accueil d'enfant en situation de handicap ...)
- Sensibiliser les parents sur leur rôle d'employeur et notamment sur leurs obligations. Délivrer l'information générale en matière de droit du travail. Orienter les parents et les professionnels vers les interlocuteurs privilégiés en cas de questions spécifiques.
- Organiser des temps de rencontres parents/professionnels (spectacle, information sur les contrats de travail, information spécifique sur l'enfance).

D'informer et d'orienter les professionnels de la petite enfance : assistant(e)s maternel(le)s :

- Informer tous les futurs professionnels de l'accueil individuel des jeunes enfants quant aux conditions d'accès et d'exercice de ces métiers
- Informer les assistant(e)s maternel(le)s sur les différentes aides auxquelles ils peuvent prétendre et les futurs professionnels sur l'ensemble des métiers de la petite enfance
- Participer à la professionnalisation des assistant(e)s maternel(le)s et gardes à domicile (groupes d'échanges de pratiques, conférences, soirées, débat... appui dans le départ en formation et leur organisation).
- Accompagner les professionnels dans la mise en pratique (proposition d'ateliers en groupe destinés aux professionnels participant ainsi à l'éveil et la socialisation des enfants qu'ils /elles accueillent, parfois en partenariat avec les structures existantes (bibliothèque, ludothèque, centres sociaux, ...)).

L'observation des besoins et pratiques :

- Participer à l'observation des conditions locales d'accueil des jeunes enfants afin de mettre en évidence les grandes tendances relatives à la demande des familles.
- Identifier l'évolution des modes d'accueil et des besoins des familles sur le territoire.
- Contribuer à centraliser les demandes d'accueil spécifiques en fonction du contexte local.
- Développer les échanges et la connaissance des lieux ressources petite enfance et favoriser l'interconnaissance des acteurs par la dynamique parentale.

Depuis septembre 2007, le **Lieu Accueil Enfants Parents (LAEP) « Les P'tites Canailles »** a pris ses quartiers dans une des salles du Centre de Loisirs. Des intervenantes formées à l'écoute accueillent, tous les jeudis de 9 h à 12 h, les enfants de 0 à 6 ans et leur(s) parent(s) de manière anonyme et gratuite.

Les adultes peuvent échanger autour de la parentalité et aborder toutes les questions qu'ils se posent. Les enfants pourront s'épanouir avec d'autres du même âge, se sociabiliser avant l'entrée en maternelle. Ce lieu permet aux parents de partager un temps privilégié avec leur enfant hors du domicile.

Ce dispositif est géré par l'ADMR avec le soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Communauté de Communes de Gémozac.

Point Accueil Écoute Jeunes

Pour les jeunes de 12 à 25 ans, les familles et leur entourage, quelles que soient les questions ou les difficultés rencontrées.

La Maison des adolescents et des jeunes adultes accueille le **1^{er} mercredi du mois de 13h30 à 17h**, à la **Maison de la Solidarité, 5 rue Pierre Jônain, à GÉMOZAC.**

Rendez-vous gratuit et confidentiel :
05 86 36 00 20
contact.sud@maisondesadolescents17.fr



Le Département recherche des accueillants familiaux pour personnes âgées ou adultes handicapés

Vous cherchez un métier solidaire ? Vous avez du temps à consacrer aux autres ? Vous souhaitez travailler chez vous ? Vous appréciez les échanges et le partage avec les personnes âgées ou handicapées ? Vous êtes propriétaire ou locataire d'un logement avec une ou plusieurs pièces libres et adaptées ? Vous pouvez devenir **accueillant familial**.

L'accueil familial consiste pour un particulier ou un couple, agréé par la Présidente du Département, à accueillir à son domicile et à titre onéreux, une ou plusieurs personnes âgées ou handicapées. Il assure divers services dont l'hébergement et l'entretien, dans la limite de trois personnes hébergées.

Si vous êtes intéressé par ce métier solidaire à domicile, contactez les services du Département au **05.46.31.73.36** ou au **05.46.31.73.32**
Ou par mail à : **da-esms@charente-maritime.fr**

Retrouvez toutes les informations utiles sur le site internet du Département :
la.charente-maritime.fr/emploi-insertion/metier-daccueillant-familial

Urbanisme

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

DP : Déclaration Préalable - **PC** : Permis de Construire

TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : **DP**

Panneaux solaires, fenêtres de toit : **DP**

FAÇADES

Travaux sur façade, ravalement : **DP**

Création de fenêtre ou de porte, modification d'ouverture, changement de menuiseries extérieures : **DP**

AMÉNAGEMENT DES COMBLES

(ou tout autre aménagement en espace d'habitation)

< 5 m² : aucune formalité * s'il n'y a pas de modification de l'aspect extérieur du bâti

< 20 m² : **DP**

> 20 m² : **PC**

PISCINE

< 10 m² non couverte, restant en place moins de 3 mois : aucune formalité *

< 100 m² non couverte ou avec couverture de moins de 1,80 mètres de hauteur : **DP**

Quelle que soit sa superficie quand la couverture a plus de 1,80 mètres de hauteur : **PC**

CLÔTURE

Mur de clôture, clôture grillagée, pose d'un portail ou portillon : **DP**

VERANDA, TERRASSES COUVERTES

(auvent, préau, pergola) :

< 5 m² : aucune formalité *

< 20 m² : **DP** **

> 20 m² : **PC**

TERRASSES NON COUVERTES DE PLAIN-PIED (béton ou bois)

• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité *

• Surélevée et/ou avec fondations profondes < 5 m² : aucune formalité *

• Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : **DP**

• Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : **PC**

ABRI DE JARDIN, CABANE, LOCAL DE RANGEMENT (en bois ou maçonné)

< 5 m² : aucune formalité *

< 20 m² : **DP** **

> 20 m² : **PC**

GARAGE, CARPORT

< 5 m² : aucune formalité *

< 20 m² : **DP** **

> 20 m² : **PC**

Transformation de garage attenant à l'habitation en pièce de vie quel que soit la superficie : **DP**

* Sauf si le projet se situe dans le périmètre et les abords d'un monument historique

** En cas d'extension, si le projet se situe en zone urbaine (zone U) du Plan Local d'Urbanisme, une DP peut être déposée jusqu'à 40 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol. La notion d'extension est retenue quand les travaux envisagés sont réalisés au contact d'une construction existante.

DANS LE CAS D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

• Pour une construction neuve : obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m²

• Pour une extension supérieure à 20 m² : obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m² de surface de plancher

Les personnes morales doivent recourir aux services d'un architecte pour établir leur projet architectural quel que soit le projet de construction ou de travaux.

Dans tous les cas **avant d'engager des travaux d'urbanisme** il est préférable de se renseigner auprès du secrétariat de la mairie et de consulter le règlement du Plan Local d'Urbanisme de la commune.



Ne pas déclarer ses travaux constitue une infraction au Code de l'urbanisme.

Service en ligne sur : <https://www.service-public.fr>

Vous avez la possibilité de déposer vos autorisations urbanisme en ligne : <https://cc-gemozac-saintonge.geosphere.fr>

Gémozac labellisée Petite ville de demain : des avantages pour les particuliers

Des aides pour valoriser et sauvegarder le patrimoine privé

La convention passée entre la Commune et l'État dans le cadre du programme national Petites Villes de Demain ouvre droit à un partenariat spécifique avec la Fondation du Patrimoine qui permet aux projets portés par des personnes privées (hors associations) d'être éligibles au label de la Fondation.

À cette fin, la Commune met à disposition de la Fondation une somme annuelle de 10 000 euros destinée à la restauration et à la sauvegarde d'éléments patrimoniaux.

Le label reconnaît l'intérêt patrimonial d'un immeuble bâti ou non, non protégé au titre des monuments historiques, ainsi que la qualité du programme de travaux envisagés.

Attribué pour une période de 5 ans, il peut permettre à son détenteur :

- D'obtenir une **aide** de la Fondation représentant au moins l'équivalent de **2% du coût des travaux labellisés**
- De bénéficier d'un **avantage fiscal** : il permet au propriétaire de déduire :
 - du revenu global imposable : 50 % du montant des travaux éligibles ayant obtenu au moins 2 % d'aide de la Fondation ; 100 % pour les travaux éligibles ayant obtenu au moins 20 % d'aide.
 - des revenus fonciers : 100 % du montant des travaux éligibles.
- De mobiliser du mécénat d'entreprises et de particuliers

L'immeuble doit être visible de la voie publique ou accessible au public.

Le programme de travaux envisagés doit obligatoirement recevoir l'avis favorable de l'architecte des bâtiments de France.

Informations et dossier de demande de label disponibles sur www.fondation-patrimoine.org

FONDATION



DU
PATRIMOINE



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Investissement locatif dans l'ancien « Loi Denormandie »

Le dispositif Denormandie permet de bénéficier d'une **réduction d'impôt** si vous réalisez un investissement locatif avant le 31 décembre 2025 pour les logements suivants :

- **Logement ancien faisant l'objet de travaux d'amélioration**
- **Local transformé en usage d'habitation**

Les travaux doivent représenter au moins 25 % du coût total de l'opération.

Vous devez procéder à un des travaux suivants dans le logement :

- Travaux améliorant la performance énergétique du logement de 20 % au moins (30 % au moins pour les logements individuels)
- Au moins 2 types de travaux parmi le changement de chaudière, l'isolation des combles, l'isolation des murs, le changement de production d'eau chaude, l'isolation des fenêtres
- Création de surface habitable nouvelle (par exemple, balcon, terrasse ou garage).

Les travaux doivent être terminés, au plus tard, le 31 décembre de la 2^{ème} année suivant l'acquisition.

Toutes les précisions sur :
<https://www.service-public.fr>

Les informations et alertes de la Commune sont sur PanneauPocket

100% GRATUIT

100% ANONYME

SANS PUBLICITÉ



1

Téléchargez gratuitement l'application PanneauPocket sur votre store ou en flashant le QR Code

2

Recherchez ensuite sur PanneauPocket la commune, le code postal ou cliquez sur "recherchez autour de moi"

3

Cliquez sur le ❤️ pour l'ajouter à vos favoris et recevoir les notifications en temps réel



Accessible également sur ordinateur app.panneaupocket.com